

la ville de Zierixzée, comme V. M. sera servie veoir par ses lettres icy jointes : à quoy nous ne povons remédier, sinon que avons envoyé le conte de Mansfelt pour désamutiner les Espaignolz estans audict Brabant, et après passer oultre pour quiéter les Wallons de ladicte isle, s'il est aucunement possible, leur faisant plusieurs offres afin de les retenir en service, pour les induire de résister à l'ennemy, qui augmente ses forces, comme escript ledict Mondragon, selon le mémoire que avons donné audict conte. Mais nous craignons que la furie de ces soldatz walons ne voudra attendre l'arrivée dudict conte vers eulx, ains que avant icelle passeront à quelque exécrable inconvenient.

» Et pour fin de cestes, supplierons que, comme soubz espoir des vrais

ville tant importante, qui en partie est en ceste nécessité pour havoir engagé son crédit pour le service de ses princes et de l'estat général de tous les pays de par deçà : car s'il luy estoit satisfait par le Roy, elle n'auroit que faire de ce moyen, non si inique peult-estre que aultres dont on at aultresfois secouru les aultres trois cheffz-villes de Brabant. Et puis par ceste voye l'on tasche d'asseurer le capital de tous les rentiers, leur donnant intérêt honneste, au lieu de celuy que à présent court, non sans quelque apparenc d'usure. Ceulx de Colongne aussi et aultres estrangiers, non subjectz du Roy, consentent volontairement à ceste réduction, et y viennent à grand nombre, qui auroient plus de raison de s'y opposer que les aultres, pour n'avoir part au service que le Roy et ces pays ont tiré du bon cueur que at employé Anvers tant libéralement.

Ce que, messeigneurs, je ne puis délaissier de vous représenter : en quoy je ne dois estre suspect, car je ne fus oncques d'avis de ceste réduction, si l'on ne la faisoit généralement par tous les Pays-Bas, au respect aussi des nécessitez du Roy et des estatz, car lors ce faict heût heu plus de deffenseurs que d'oppugnateurs, d'autant qu'il y at plus de debtors que de créditeurs partout; et si entre les créditeurs, plusieurs qui ne sont encores sans debtes heussent trouvé compensation, à ceste heure on hat donné lieu à tous (aux despens de l'estimation d'une seule ville) de s'opposer et fonder en raison contre ce qu'estoit nécessaire pour tous, et possible, serat d'autant moins faisable, quant on s'en voudroit servir pour le profit de Sa Majesté et desdicis estatz. Il vous plairat d'avoir esgard, et prévenir les inconveniens apparens d'advenir par tous ces désordres en celle cité.

Je seray icy encores quelque peu de jours, pour enterdre plus avant l'estat et besoing de celle ville, qu'est ma vraye charge, et pour retirer de là mes papiers et aultres choses que je ne tiens assurées, avec la conduite que le conte Hannibal et ses gens y prétendent, qui à la desfilade (à ce que le bourgmestre Schonoven m'at dict) accroît journellement sa garnison. Après je viendray recevoir la faveur qu'il vous plaist, messeigneurs, m'offrir par les vostres du xxvii^e (pour laquelle je vous baise très-humblement les mains), puisqu'il vous a pleu ordonner ainsi au surplus, comme je voy, encores que le vray seroit de

remèdes dont diverses fois V. M. a escript, avons soustenu ceste masse jusques ores, estant la chose venue au boult et sans ultérieur espoir de secours, icelle y voeulle donner l'ordre et remède qu'il convient, s'assurant que avons faict tous les debvoirs et usé de toute la diligence et fidélité que l'on poeult attendre de bons, loyaulx et fidelz vassaulx, serviteurs et ministres.

» *Post-date.* Sire, depuis cestes escriptes, nous avons receu aultres lettres de Mondragon, par lesquelles il nous mande toute la reste de son régiment estre mutiné, mesmes qu'il est détenu prisonnier bien serré entre eulx, avec demandes très-iniques qu'ilz lui font, voyant telle altération et désordre qu'il ne attend que perdition de tout, selon qu'il nous escript par lettres icy, en-

licentier ce régiment-là, pendant que les estatz de Flandres sont en bonne volonté, duquel la debte croyt de viii^e escus par jour, à ce que m'at dict aultresfois feu Son Excellence, qui ne fut oncques d'intention que le comte deût avoir charge sur la ville : car, outre les choses que j'ay escript dernièrement, il me deffendit de non luy donner les clefz des portes, quant je partis pour Angleterre, combien que je lui remonstras que le comte de Lodron les souloit avoir, me disant expressément que cestuy-cy estoit si fascheux que, possible, on auroit peyne, à mon retour, de les ravoïr de luy. Et tant plus vous luy déférerez, vous ferez pis, et possible pour le service du Roy, différant de le licentier : car il m'est advis que le peuple s'anime, qui ne voudra estre saccagé ou matiné, si le payement ou prest manque à ces gens de guerre, comme nous le pourrions veoir en bref. Il gist à vostre prudence de le considérer, à laquelle je m'en remectz.

Et me recommandant à tant très-humblement à voz bonnes grâces, messeigneurs, je prie le Créateur qu'il vous doint en toute prospérité heureuse et longue vie.

De Cantecroy, ce xxviii^e d'avril 1576.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

Les compagnies du comte d'Altaemps qui étaient à Anvers et qu'on licencia, étaient au nombre de neuf. Elles n'avaient pas reçu leur solde depuis le 30 juillet 1574. D'après le décompte qui fut arrêté à la date du 24 juillet 1576, on leur devait, ainsi qu'à leur colonel, 157,779 écus de 59 *placas*, ce qui, selon une lettre du commissaire général des montres, Jean de Naves, revenait à 525,000 florins environ. Le contador Navarrete, qui l'avait réglé, écrivant au conseil d'État le 10 juillet, se plaignit des prétentions irrégulières et impudentes qu'elles avaient élevées : *Ya que el rrobo es tan notorio*, — disait-il — *puðieran hazello con algun color*. Il témoignait surtout son étonnement que, pour un homme qui faisait profession d'être un serviteur si zélé du Roi et de grand chrétien (*que para hombre que haze profesion de tan servidor de Su Magestad y de gran christiano*), le comte d'Altaemps se fût conduit ainsi qu'il l'avait fait. (Papiers d'État.)

samble par l'escript desdicts mutinez, joint le tout par copies. Quoy voyant par nous, affin d'éviter si grand mal, avons incontinent leur faict les offres si grandes pour les contenter, que ne povons adviser plus, leur ayant accordé toutes leurs demandes, saulf le furnissement de l'argent comptant de leurs payes, que sommes esté constrainctz leur promettre, encoires que ne le povons furnir, n'est que V. M. l'envoye : aussy n'est juste qu'ilz le demandent, si ce n'est que le descompte soit paravant arresté avec iceulx.

» Quoy qu'il soit, V. M. poeult clairement veoir l'estat universel de ces païs, et craignons que ceste-cy sera la dernière lettre que pourrons escripvre, devant que le désordre total n'advienigne et que le tout ne soit amutiné et eslevé, tant des gens de guerre que du païs, pour avoir tardé le remède si longuement, comme dict est.

» Escript le xvi^{me} jour dudict juillet. »

Minute, aux Archives du royaume.

1666. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juillet*

1576. (Franç.) Il a remis entre les mains des seigneurs chevaliers de la Toison d'or, étant à Bruxelles, la lettre que le Roi lui a écrite le 3 juillet, et par laquelle S. M. demande son avis sur le fait de la célébration d'un chapitre général de l'ordre qu'elle se propose de convoquer, « afin que, comm'ilz » sont mieulx informez de ce qu'en cet endroit se peult escrire à V. M., » et que c'est chose qui leur concerne et dont ilz ont meilleure cognoissance » que nous du conseil, ilz feissent sur ce telle réponse à V. M. comm'ilz » treuveroient estre requis, pour satisfaire au commandement d'icelle. »

Minute, aux Archives du royaume.

1667. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de Bruxelles, les 15 et 16*

juillet 1576. Depuis les lettres qu'il a adressées au Roi par don Alonso de Sotomayor, les choses ont pris une si mauvaise tournure qu'il aurait dû l'en informer immédiatement; il a différé de le faire dans l'espoir qu'elles s'amélioreraient : mais, comme il voit qu'elles ne font qu'empirer, il lui a paru convenable d'envoyer cette estafette au Roi, afin qu'il sache ce qui se passe.

— Le peu de soldats espagnols qui s'étaient mutinés dans l'île de la Thole et étaient passés dans celle de Ter Goes étant rentrés dans l'ordre, ceux qui se

trouvaient en l'île de Schouwen se mutinèrent à leur tour, attirèrent à eux toutes les autres compagnies, excepté quatre de nouvelle levée (*bisoños*), et passèrent en l'île de la Thole, sans que le colonel Mondragon pût les en empêcher. Là elles furent jointes par les mutinés de Ter Goes et par deux compagnies qui étaient à Vosmeer; puis tous ensemble se dirigèrent vers le Brabant, abandonnant les îles et les forts qu'ils occupaient. — A cette nouvelle, le conseil d'État leur écrivit une lettre qu'il chargea le secrétaire Balthasar Lopez de la Cueva (1) de leur porter : il leur faisait connaître dans cette lettre les dispositions qu'il avait prises pour que les cent mille florins payés par la ville de Zierikzée leur fussent distribués, et il ajoutait qu'il tâcherait de se procurer encore de l'argent, afin de leur donner toute satisfaction; il les priaît, d'après cela, de vouloir demeurer dans les îles, qu'ils ne pouvaient abandonner sans les exposer à un péril manifeste. — Le secrétaire Lopez les rencontra comme ils entraient en Brabant par Wouwe (*Vao*) et Roosendaël. Après qu'il leur eut parlé, ils firent au conseil une réponse où ils demandaient deux mille choses exorbitantes (2). — Selon les avis qu'on reçoit, c'est vers Bruxelles qu'ils se dirigent, à cause de certaines rancunes et mécontentements qu'ils feignent d'avoir contre les bourgeois de cette ville. — Par ordre du conseil, le comte de Mansfelt et le mestre de camp Julian Romero sont partis aujourd'hui (15 juillet) afin d'essayer de les apaiser. — Non-seulement les membres du conseil, mais encore tous les bourgeois, sont agités (*alborotados*), et il en est de même des villes voisines : Roda craint que, si Dieu n'y remédie, tous ne prennent les armes, et qu'alors il n'y ait une mutinerie générale des troupes, en même temps qu'un soulèvement de tout le peuple. — Un autre mal, regardé comme irremédiable, s'est joint à celui-là : c'est que les Wallons du régiment du colonel Mondragon demeuré aux îles de Zierikzée et de Duweland se sont mutinés aussi, qu'ils tiennent prisonnier ledit colonel dans la ville, et qu'ils annoncent l'intention de la saccager. S'ils le faisaient, il n'est pas douteux que ce ne fût pour passer ensuite à l'ennemi, en leur livrant cette ville (3). — Alors même que cela n'arrive point,

(1) On trouvera, dans les *Appendices*, une lettre très-intéressante de Balthasar Lopez au conseil d'État sur sa mission.

(2) *Ellos han respondido una carta al consejo, pidiendo dos mil exorbitaciones.*

(3) ... *Que si lo hiciessen, no hay dubda sino que se entregarian con ella al enemigo.*

l'île de Sainte-Anneland et les forts qui la protègent sont restés si dégarnis de troupes, qu'il est à craindre que les rebelles ne s'en emparent, et n'interceptent ainsi le passage vers Zierikzée : car leur flotte est là qui surveille tout ce qui se passe. — Le duc d'Arschot veut quitter Bruxelles demain (16 juillet) et se retirer dans ses terres en Hainaut : il a peur que, si les soldats espagnols entrent en cette ville, ils ne lui fassent quelque outrage (1), parce qu'on lui a rapporté qu'ils ont de mauvaises intentions contre lui et contre ses terres. Tous les membres du conseil l'ont prié de ne pas partir, vu le grand scandale qui en résulterait (2); mais Roda craint qu'on ne puisse pas l'en détourner. — La nécessité où le gouvernement se trouve réduit et les désordres des gens de guerre font penser à Roda que les affaires des Pays-Bas tendent à leur ruine, et que ces pays, avec tous les ministres et les gens de guerre que le Roi y entretient, seront bientôt perdus. « Quant à moi, » ajoute-t-il, je suis plus exposé que personne : car, si une émeute éclate à » Bruxelles, je serai la première victime de leur fureur. Je n'ose pourtant » aller me mettre en sûreté dans quelque château-fort, pour ne pas désertier » le service de V. M., à qui j'ai fait le sacrifice de ma vie (3). »

Post-scriptum du 16 juillet. Le duc d'Arschot est si hors de son bon sens (4) qu'hier il sortit du conseil, disant qu'il aimait mieux exposer le service du Roi que sa vie et ses biens (5); qu'il quitterait Bruxelles le lendemain, et qu'il lèverait des gens pour empêcher que les soldats espagnols n'entrent dans ses terres. Il est connu de tout le conseil que ce sont les mauvais offices de M. de Champagney qui l'excitent ainsi (6), car d'Anvers il lui mande des choses qui lui font perdre le peu de jugement qu'il a. On dit qu'il lui a écrit hier que les Espagnols viennent pour donner des coups de bâton aux membres du conseil (7). — Ce matin, au point du jour, Roda a reçu par exprès

(1) ... *Le hagan algun desabrimiento...*

(2) ... *Por el mucho scandalo que dello se seguiría.*

(3) *Yo traygo mi persona en mucho peligro, porque si esta villa se alterase, habré de ser el primero en quien ejecuten su furor; y no oso ponerme en salvo y retirarme en algun castillo, por no desamparar el servicio de V. M., á quien tengo sacrificada mi vida.*

(4) ... *Está tan fuera de seso...*

(5) ... *Diciendo que quería mas perder el servicio de V. M. que su vida y hacienda...*

(6) ... *Le traen tan alborotado.*

(7) ... *Que los soldados ventan á dar de palos á los del consejo.*

une lettre de Sancho d'Avila, où il l'informe qu'hier soir la garnison de la ville a placé des corps de garde au débouché des rues qui aboutissent au château : ce qui est de très-mauvaise conséquence et doit avoir été inspiré par ledit sieur de Champagney. Il en parlera incontinent au conseil, pour qu'il y remédie. S'il ne le fait pas, il faudra que Sancho d'Avila lui-même le fasse, en appelant à lui le plus de gens qu'il pourra : sans quoi la citadelle sera comme assiégée, et le pays croira pouvoir tout se permettre. — Les membres du conseil d'État ne font que recevoir des lettres du prince d'Orange (1), et ils n'en donnent connaissance ni au comte de Mansfelt ni à Roda, ce qui dénote une grande méchanceté (2). Le duc (d'Arschot) en a reçu une, et d'Assonleville une autre. Toutes, à ce qu'il paraît, ont pour conclusion : que le temps est venu de secouer le joug des Espagnols. — D'Assonleville montre une extrême insolence (3); il ne fait qu'insister pour qu'on réprime par la force des armes la mutinerie des Espagnols. Hier, lui et Rassenghein voulaient qu'on levât pour cet objet deux régiments de Wallons.

Deuxième post-scriptum, du 16 juillet. Le duc d'Arschot est retourné aujourd'hui au conseil, aussi calme que si rien ne s'était passé hier. On voit par là que toute sa conduite doit être attribuée à de la folie et à un défaut d'entendement, et qu'il ne ferait pas tous les mauvais offices qu'il fait, s'il n'était instigué par quelqu'un (4). — Il a été résolu en conseil d'écrire au comte d'Everstein (5) et à M. de Champagney, afin qu'on ne place plus de gardes au débouché des rues qui aboutissent au château d'Anvers, et qu'ils rendent compte des motifs pour lesquels ils ont pris cette mesure.

Liasse 537.

1668. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 16 juillet.*

(1) *Estos consejeros andan llenos de cartas del principe de Oranges...*

(2) *... Que es señal de gran maldad.*

(3) *El Asonlevilla anda muy insolente.*

(4) *... Por donde se hecha bien de ver que es todo locura y falta de entendimiento, y que si no hubiese quien le instigase, no haría tan malos oficios como hace.*

(5) Le comte d'Everstein avait, avec une partie de son régiment d'Allemands, remplacé le comte d'Altaemps à Anvers.

let 1576. (Franç.) Ayant délibéré sur ce qu'il convient de faire, de la part du Roi, en la diète de Ratisbonne, il a fait coucher par écrit le mémoire qu'il envoie à S. M. (1), afin qu'elle l'examine, et juge s'il remplit ses vues.

Minute, aux Archives du royaume.

1669. *Lettre de Gerónimo de Rodà au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 juillet 1576.* Malgré les soins qu'il s'est donnés, il ne trouve pas d'autres personnes que celles qu'il a désignées dans une lettre précédente, qui conviennent pour l'évêché de Gand. — Il est difficile d'en trouver pour l'évêché d'Anvers, où il faut un homme de cœur qui sache remédier au grand mal qu'il y a dans cette ville en matière de la religion, à cause des étrangers qui y résident (2). Roda assure que les théologiens des Pays-Bas ne conviennent pas pour ce poste, parce qu'ils iront dîner et souper avec ceux qui sont les plus suspects à l'égard de la religion, et que jamais ils n'auront le courage de procéder contre personne, ainsi qu'on l'a vu par le passé (3). — Par ce motif, et pour achever de faire renoncer la ville à sa prétention de n'avoir pas d'évêque, il conviendrait beaucoup de faire choix d'une personne de qualité et versée dans la connaissance des lois (4); et, si ce n'était qu'on reproche aux fils du comte de Berlaymont de réunir sur leurs têtes les meilleures dignités des Pays-Bas (5), le prévôt de Liège, l'un d'eux, serait très à propos pour cet évêché. Le frère du comte du Rœulx, s'il avait assez de caractère pour châtier les hérétiques, conviendrait aussi. — Le doyen d'Anvers (6) n'a cessé d'être très-zélé pour la religion catholique; il est homme d'âge et très-bien de sa personne (7). Il a une grande connaissance de l'évêché, l'ayant administré

(1) Nous n'avons pas ce mémoire.

(2) ... *Donde es menester un hombre de pecho para poner remedio en el mucho mal que en lo de la religion hay en aquella villa, á causa de la gente estrangera...*

(3) ... *Porque se irán á comer y cenar con los que mas sospechosos estubieren en la religion, y jamás tendrán ánimo para osar proceder contra alguno, como se vió en el pasado...*

(4) ... *Una persona de cualidad y jurista...*

(5) ... *Si no fuera porque los hijos del conde de Berlaymont están notados de tener en sus cabezas lo mejor de los paisés...*

(6) Rogier de Tassis, fils de Jean-Baptiste de Tassis, maître des postes. Il était doyen d'Anvers depuis le 6 mars 1545. Il mourut au mois de mars 1595.

(7) .. *Muy bien apersonado.*

depuis plusieurs années, et en réalité il est l'évêque, puisqu'il fait l'office de vicaire général, comme il l'a fait au temps de l'évêque défunt. « Il y a seulement à dire — ajoute Roda — que, comme il a été grand persécuteur des » hérétiques, et qu'il s'est déclaré très-ouvertement pour le service de V. M., » il est mal vu, et je ne sais s'il serait bien reçu. Ce qui y contribue, c'est » qu'il n'a pas vécu avec la continence convenable à l'état ecclésiastique, » qu'au contraire il a été prêtre de bonne vie et libre, et qu'il a par là donné » occasion à beaucoup de gens de parler mal de lui pour cette seule raison. » Il est bien vrai que ses habitudes ont changé, et que, comme il a passé l'âge » de soixante ans, il a renoncé aux choses qui lui nuisaient dans sa jeu- » nesse (1). » — Roda demande une pension pour ledit doyen, si le Roi ne lui confère pas l'évêché. — Il parle ensuite de l'archidiacre de Brabant en l'église de Liège (2). Plusieurs, dit-il, sont d'avis qu'il conviendrait pour Anvers, parce qu'il a de la littérature. Roda croit qu'il gouvernerait bien cet évêché, comme quelqu'un qui a été élevé à la cour de Rome, et pour lequel Sa Sainteté a beaucoup d'affection (3). — Le neveu du cardinal de Granvelle, qui est conseiller à Malines, et a été vicaire du dernier évêque d'Arras (4), s'il n'était pas si jeune, conviendrait également très-bien. — A l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, il y a un curé, homme savant et de très-bonne vie; mais, comme Roda l'a dit, il ne convient aucunement de choisir, pour l'évêché d'Anvers, quelqu'un qui ne soit pas tel qu'il puisse refréner le peuple et punir sans crainte ni égard (5).

Liasse 567.

(1) ... Solo hay que, á causa de haber sido gran perseguidor de los hereges y muy declarado por el servicio de V. M., está mal quisto, y no sé si seria bien recibido : á lo cual ayuda no haber él vivido con la continencia que convenia á su estado eclesiástico, ántes haber sido clérigo de buena vida y libre, que ha dado ocasion á que muchos hablen mal en su persona por solo este respecto. Bien es verdad que ya ha mudado de costumbres, y con la edad que pasa de sesenta años, ha dejado las cosas que en la mocedad le dañaban...

(2) Lævinus Torrentius.

(3) ... Y creo que governaria bien, como hombre que se ha criado en la córte romana, y Su Santidad le tiene muy buena voluntad...

(4) Pierre Mouchet, docteur ès droits, protonotaire du Château-Rolleau, chanoine de Notre-Dame à Arras, conseiller ecclésiastique au grand conseil.

(5) Mas, como he dicho, en ninguna manera conviene que allí entre persona que no sea tal que pueda enfrenar el pueblo, y hacer castigo sin miedo ni respeto.

1670. *Mémoire autographe remis par Escovedo (1) au Roi, sans date (juillet 1576)*. Don Juan, pour servir le Roi comme il convient, tiendra la correspondance des affaires courantes et ordinaires avec les ministres des Pays-Bas en français. Quant aux choses particulières dont il aura à avertir le Roi, il suivra l'avis du cardinal de Granvelle, pour prévenir l'inconvénient qu'il y aurait, si le duc d'Albe ou quelqu'un de son parti avait connaissance des affaires qui seront traitées (2) : ce qui ne manquerait pas d'arriver, au cas que les dépêches fussent adressées à Çayas. Donc, puisque l'office de Çayas est tout un avec celui d'Antonio Perez (3), don Juan enverra ses lettres à ce dernier, ne voulant pas qu'elles tombent dans les mains d'aucun autre. — Escovedo rappelle les dépenses qu'a à supporter don Juan, et les dettes qu'il a contractées ; il prie le Roi d'y pourvoir. — Le confesseur que le Roi a donné à don Juan, par les mains de l'évêque de Cuenca, n'a pas les qualités requises pour ce ministère : don Juan demande qu'il soit remplacé par un homme prudent et discret (4). — Il désirerait que madame de Parme, si le marquis de Mondejar (5) est appelé à une autre charge, fût nommée en son remplacement. — Sur toutes choses, il sollicite la permission de venir trouver le Roi, pour lui représenter ce qui importe à son service. — Il manque de chevaux, et supplie S. M. de lui en donner quelques-uns. — Il s'engage à montrer de la satisfaction et de la confiance au cardinal Farnèse, qui se plaint de ses ministres : c'est là, selon lui, la chose la plus importante dont il y ait à s'occuper à Rome, car le pouvoir du cardinal y est si grand que ce qu'il veut résolument, on ne saurait l'empêcher de le faire (6).

Liasse 569.

(1) Une lettre écrite de Madrid, le 1^{er} juillet, aux états de Brabant, par Balthasar Schetz, nous apprend qu'Escovedo y était attendu ce jour-là. Il avait débarqué à Carthagène.

(2) ... *Conforme al parecer del cardenal de Granvela, huyendo del inconveniente que se le representa, de que el duque de Alba ni ninguno de su valia no sepa ni entienda cosa de lo que se tratara...*

(3) *Pues su oficio (de Çayas) y el de Antonio Perez es todo uno.....*

(4) *El confesor que V. M. le dió por mano del obispo de Cuenca, no tiene las partes que conviene para este ministerio : que V. M. mande que sea llamado, y provea en su lugar hombre que tenga prudencia y discrecion.*

(5) Voy. p. 31.

(6) *A su parecer, es este el negocio mas importante que se puede tratar y prevenir en Roma, porque,*

1671. *Lettre du Roi à don Juan d'Autriche, sans date (juillet 1576)*. Par les lettres qu'Escovedo lui a apportées, et par ce qu'il lui a dit de bouche de la part de don Juan, le Roi a appris sa bonne volonté et sa résolution d'accepter le gouvernement des Pays-Bas. Quoiqu'il n'en ait point douté un seul instant, et qu'il fût certain que le zèle et la détermination de don Juan pour le servir seraient d'autant plus grands qu'il aurait un plus urgent besoin de lui, cette démonstration lui a causé un contentement infini, et il se sent obligé de lui témoigner le gré qu'il lui en a, et l'affection qu'il lui porte, laquelle ne saurait être plus vive ni meilleure (1). — Depuis l'arrivée d'Escovedo, les affaires des Pays-Bas ont encore empiré, et ces provinces ont redoublé leurs instances pour l'envoi d'un gouverneur, ainsi que des choses qui doivent remédier à tout (2) : aussi le Roi a-t-il résolu qu'Escovedo retourne vers don Juan dans le plus bref délai possible, avec toutes les dépêches nécessaires pour que don Juan puisse promptement se mettre en route. — Il l'en informe, afin qu'il se prépare à partir le jour qui suivra celui de l'arrivée d'Escovedo. — Il a vu ce que don Juan a écrit à Escovedo, le 9 du mois précédent (3), au sujet du chemin qu'il prendra : il pense que le meilleur sera celui de Savoie, et qu'il pourra se faire escorter par 200 ou 300 chevaux jusqu'en Bourgogne, en donnant l'ordre que vienne l'y joindre quelque partie de la cavalerie des Pays-Bas : de cette manière, son voyage se fera bien et sûrement. Le Roi mande au marquis d'Ayamonte (4) de lui fournir les chevaux et tout ce dont il aura besoin. — « Une chose, continue le Roi, » dont je vous avertirai ici, outre ce qui est dit ci-dessus, c'est qu'il sera » bien que vous ne vous fassiez suivre ni de gens ni de rien autre qui ne » vous soient indispensables pour la sûreté de la route et les besoins de » votre personne et service, parce que, comme je vous l'écrivis dernière- » ment (5), il est très-important, pour que vous soyez bien reçu dans le

con licencia y sin licencia de V. M., le vea tan poderoso que nada bastará á quitarle lo que pretendiere de veras.

(1) ... *Que esta no puede ser mayor ni mejor.*

(2) ... *Y por las cosas que se les han de embiar para el remedio de todo.*

(3) Nous n'avons pas cette lettre.

(4) Gouverneur de l'État de Milan.

(5) Voy. p. 40.

» pays, que les naturels vous y voient entrer avec tant de confiance en eux
 » qu'ils puissent croire que vous vous remettez entre leurs mains (1). » —
 Quant aux affaires particulières dont Escovedo a entretenu le Roi de la part
 de don Juan, Escovedo sera porteur de ses réponses (2).

Liasse 570.

1672. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 juillet 1576.* Entrée des Espagnols mutinés dans le Brabant; commotion des bourgeois de Bruxelles, qui courent aux armes; prise d'Alost par les mutinés; crainte d'une révolte générale; publication qui déclare les Espagnols rebelles et ennemis du Roi; requête des états de Brabant pour être autorisés à lever des troupes; refus du conseil d'État; continuation de la mutinerie de Zierikzée; nouvelles, reçues du marquis d'Havré, de son arrivée à Paris; audience demandée au conseil par les états de Brabant :

« Sire, par noz lettres du premier de ce mois (3), advertissions V. M. de la véhémence doute que avions d'une mutinerie ès isles de Schauwen et Duvelande, après la reddition de Ziricxée; et par noz aultres depuis du 15^e de cedict mois (4), déclairions comme icelle mutinerie, tant des Espaignolz que Walons, estoit allée avant, nonobstant tous les devoirs que faisons pour les quiéter. Maintenant l'advertissons que les Espaignolz mutinez, qui sont treize à quatorze cens soldatz, sans leur suyte qui est grande, après avoir demandé passage par Malines, qui leur a esté refusé par le sieur de Ville (5) que avions illecq ordonné avec deux cens bons soldatz walons, seroient venuz jusques à Grimberghe, deux lieues d'icy, bravisans de vouloir entrer en ceste ville, selon qu'ilz s'en sont tousjours pourvantez. Dont ce poeuple

(1) *Una cosa, demás de lo que he dichō, os advertiré yo aquí, que será bien que no lleveis ni de gente ni de ninguna otra cosa mas de lo que fuere forzoso para la seguridad del camino y de vuestra persona y servicio, porque, como os escribí los dias pasados, es punto muy importante, para que seais bien recebido y acogido, veros entrar con tanta confianza y seguridad dellos, que os entregais en su poder desta manera.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCGXXX.

(3) Nous n'avons pas cette lettre.

(4) Voy. p. 238.

(5) Georges de Lalaing, baron de Ville.

s'est démontré si irrité et esmeu qu'il s'est mis en armes, de telle sorte que se trouvent armez et embastonnez, sans ceulx de la court et estrangiers, de huit à neuf mil personnes; et quelque ordre que le conte de Mansfelt, auquel avons commis de longtems le gouvernement (1), et aultres plusieurs capitaines que on leur a donné pour les renger, facent pour les modérer, l'on ne les poeult encoires faire poser les armes, ains font jour et nuict une garde très-grande et inaccoustumée : ce que entendons se faire encoires en divers aultres lieux et païs, de manière que les choses ne sont hors de péril de tumulte et désordre général. Et combien que les Espaignolz mutinez ayent fait démonstration, par aucuns jours, de se vouloir renger et remectre à la raison, et accepter les offres que leur avions fait (qui estoient certes très-grandes, comme V. M. sera servie entendre par extrait de l'instruction sur ce donnée audict conte de Mansfelt, que avons fait joindre à ceste), si est-ce que, le jour Saint-Jacques (2); ilz auroient surprins à l'improvist la ville d'Alost en vostre conté de Flandres, par divers assaultz qu'ilz continuarent depuis les trois heures après midy jusques neuf à dix heures du soir, que lors, par faulte de gens de deffence, elle a esté prise par force, ayans remply les fossez de grand nombre de charriotz, arbres, fascines, foing et choses semblables, qu'ilz ont fait jecter par les paysans qu'ilz ont à ce constraint : chose merveilleusement lamentable, n'ayans peu par nous y envoyer gens de guerre, pour le petit nombre que en avons icy, qui estoit scuellement de deux enseignes de Walons que avons pour accourir à tous costelz, joint que l'ennemi monstroït vouloir retourner à Malines, où renvoyasmes l'une desdictes enseignes. Nous ne sçavons encoires certainement comment ilz traicteront les bourgeois et inhabitans; chacun en parlé diversement. Tant y a qu'ilz commencent à ramasser ce qu'ilz poeuvent prendre par là allentour et jeter dedens ladicte ville, en intention de la retenir par force et en user à leur volonté : dont le poeuple, par tout Brabant, Flandres et aultres païs, se resente tant grandement, que ne voyons aultre chose que une certaine révolte et levée des païs, et nous fault amasser gens pour les jecter hors de ladicte place, s'il est possible, pour contenter mesme les subjectz.

(1) Voy. pag. 11.

(2) 25 juillet.

» Qui plus est, estans les nouvelles venues en ceste ville de ceste surprins et mauvais traictement que y avoient faict les mutinez, se leva incontinent tel alborote (1) que, pour pacifier ung petit le tumulte, nous convint faire une publication, en déclarant lesdicts mutins pour rebelles et ennemis (2), et ce pour oster l'opinion, que le populace avoit, que cecy se faisoit par nostre connivence, pour faire payer lesdicts mutins, à l'exemple de ce que aultresfois s'est faict (comme ilz dyent) en Anvers. Par où V. M. voit le piteux estat auquel ces affaires de par deçà se retrouvent, par faulte de deniers et secours que tant de fois nous avons imploré, et aussy à faulte d'envoyer les remèdes vrais et solides que tant de fois il a plu à V. M. nous promectre : perdans les estatz tout espoir d'estre secourus, puisque en telles extrémitez les affaires vont en si grande longueur, et que l'on ne se soulcie (si qu'ilz dyent) de leur destruction et ruyne.

» Par où nous advient, sire, ce que souvent avons préveu, remonstré et prédit à V. M., que craingnions fort que n'aurions plus le loisir de lui escripvre que le tout ne fût alboroté et plain d'émotion, tant populaire que militaire : chose que voyons fort difficile d'appaiser, quelque dilligence que faisons, car, comme la patience du poeuple est vaincue par les mauvais traictemens passez, et que, au lieu de veoir quelque apparence de repos, se trouve ainsi agacé de tel traictement des soldatz, et craincte d'en souffrir encoires davantage pour les grandes et infinies debtes que leur sont deues, il recourt à la force pour deffendre leurs vies, ensamble de leurs femmes et enfans, avec leurs biens et fortunes. Mesmes les estatz de Brabant nous sont venuz donner la requeste jointe icy par copie, par où nous déclarent ouvertement vouloir faire gens de guerre pour eulx deffendre : ce que leur avons dict ne convenir, et que ce seroit contre l'autorité de V. M., à laquelle seulle les armes appartiennent, mais que, s'ilz vouellent estre levez quelques gens nouveaux pour la deffense du païs, estions prestz communiquer avec eulx et tenir correspondance, comme V. M. le nous commandoit. Sur quoy nous

(1) *Alborote*, tumulte, de l'espagnol *alboroto*.

(2) Par placard du 27 juillet, qui permettait de les offenser et assaillir, et défendait, sous peine de la vie, de leur prêter faveur ou assistance, ou de leur fournir des vivres, munitions ou autres choses. (Archives du royaume, collect. de l'audience : Ordonnances originales, t. VI, 1576-1581.)

demandarent, pour la fin, par escript nostre responce verballe : ce que avons donné, suyvant escript ci-joinct par copie (1).

» D'aultre part, la mutinerie de Zirixée n'est encoires finie, combien que

(1) Voici le texte de la requête des états de Brabant et de la réponse du conseil d'État :

« A MESSEIGNEURS MESSEIGNEURS DU CONSEIL D'ESTAT DE SA MAJESTÉ, COMMIS AU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES PAYS DE PAR DEÇA.

» Messeigneurs, comme par trop longtemps en çà l'on a souffert en ce pays et ducé de Brabant tel desroy, déshonneur, honte et blasme devant Dieu et du Roy, nostre sire, et de son pays, ensemble telle force, mengerie, pillerie, oultraige, dégast et menaces des Espaignolz et autres mutinez et rebelles, faitz et attendez sur le bon, fidel et povre peuple et subjectz de Sadicte Majesté en Brabant, que l'on ne doit ou ne seet plus longuement endurer ou en avoir la pacience ou connivence, de tant moins que ces délictz tant exécrales et abominables ont esté perpétréz par lesdicts, ou de leurs adhérentz, non-seulement une fois à Harlem, mais aussi en la ville d'Anvers, bien principale de tous les pays de par deçà, en après par les chevaulx-légers principalement audict Brabant, et quartement, par ceulx venuz du quartier de Ziericée (ayans laissé le service de Sa Majesté et la bonne entreprinse qu'il estoit advisé par Sadicte Majesté contre ceulx de Hollande et Zélande) semblablement audict Brabant : par où, et que Voz Seigneuries, représentans la personne de Sa Majesté, comme duc de Brabant, sachans tout ce que dit est, n'ont mis jusques ores aucun remède ou résistance, nonobstant que le premier et principal que le duc de Brabant doit à ses subjectz est que de les préserver et sublèver de toutes forces, injures, violences et oppressions desdicts mutinez, ennemis de Dieu, du Roy, notre sire, et de la patrie tant ancienne patrimoniale, pour plusieurs respectz des délictz notoirs dont chacun à part mérite le dernier suplice, si avant que l'on veulle observer loix, droiz, raison et police cristienne, tant parce qu'ils sont vraiz déserteurs de milice, ayans de fait et de leur propre témérité abandonné leur chief et capitaine, et pour ce dignes de la mort, que pour ce qu'ilz ayent faulsé leur serment fait à leur chief et capitaine, et par ainsi rebellé, comme parjures, méritent-ils, selon les loiz militaires, de perdre la vie; davantaige, qu'ilz ont usurpé l'auctorité de Sa Majesté, pour avoir choisi tel chief ou élect que bon leur a semblé, et desoubz iceluy exercé mille violences à leur fantasie, non pas contre les ennemiz de Sa Majesté, mais contre les bons et fidelz subjez d'icelle, et qu'ilz affoullent, oultraigent et mengent ledict bon pays et inhabitans d'iceluy jusques aux os, et par ce, à plus forte raison, leur doit suivre la paine capitale, statué par édict perpétuel contre les vrayz soldatz militans dessoubz capitaines et chiefz de Sadicte Majesté, qui feroient le semblable; que pareillement, au regard qu'ilz ont menaché et menachent journellement de surprendre villes et villaiges (comme desjà ilz ont de fait surprins la ville de Hérentals et plusieurs villaiges audict Brabant, tant au quartier d'Anvers que Bruxelles), et entre autres aussi audict Brabant ont menaché et juré, voires menachent encoires surprendre et saccaiger la ville de Bruxelles, résidence et court de Sadicte Majesté, et dont les bons bourgeois sont esté contrainctz se mettre en armes et au guet pour la tuition d'icelle, y a desjà quatre ou cinq jours, atten-

ayons envoyé commissaires pour descompter avec eulx, qui commencent besongner et leur faire les offres que V. M. aura entendu par noz dernières. Entretant l'ennemi va se fortifiant et accroissant ses forces, et les Haultz et Bas-Allemans préparent (comme doubtons bien grandement) leur mutinerie,

dans d'heure en heure leurs invasions, outre ce qu'ilz blessent et bastent les povres paisans, et exercent vers eulx telle cruauté comme bon leur semble, sur la confidence de l'impunité qu'ilz ont obtenu audict Harlem, Anvers et autre part, comme dit est, dont toutesfoiz lesdictes oppressions du peuple crient vengeance devant Dieu : si n'ont lesdicts trois estatz dudict Brabant, estans présentement icy assemblez, sçeu délaisser à déclairer à Voz Seigneuries ce que dit est, et qu'il leur desplaist le désordre et impunité susdicte tant que chose au monde. Et comme ilz se tiennent assurez que ce n'est l'intention de Sadicte Majesté, comme ne estant aucunement conforme à la raison, droit, promesses et serment par icelle faitz, ains que justice contre toute force aye lieu comme convient, tant contre les estrangiers que naturelz desdicts Pays-Bas, ont bien voulu advertir Voz Seigneuries qu'ilz ont résolu de incontinent lever et faire lever gens de guerre, tant à cheval que de pied, pour la deffense et sceureté dudict Brabant contre toutes foulles et oppressions, et pour, en repoulsant la force avec force, comme de droit de nature il est permis faire, déchasser et tenir lesdicts mutinez ennemys hors de Brabant, afin de éviter plus grandz inconveniens aparens : non estans iceulx estatz aucunement d'intention, en parlant ouvertement, de plus veoir, admettre ou souffrir en Brabant aucuns gens de guerre mutinez, pour chose quelconque, mais de les faire poursuyvre par force d'armes, tant qu'ilz seront trouvez audict Brabant, soient réconciliez ou non, pour les raisons susdictes plus que souffisantes. Suplians de prendre le tout que dessus de bonne part, par la nécessité qui les a ad ce contraint, comme procédant de l'affection bonne et obligation qu'ilz ont à Sa Majesté et au pays. »

« Messeigneurs du conseil d'Etat, commis par Sa Majesté au gouvernement général des pays de par deçà, ayans ouy la lecture de la remonstrance des estatz de Brabant, et bien considéré le contenu, déclairent qu'il leur desplaist indiciblement de toutes ces mutineries, foulles et désordres reprins en icelle, et trouvent plus que juste et raisonnable d'y pourveoir, comme ilz sont bien d'intention faire, par toutes voyes et moyens en tel cas accoustumez, meismement à l'assistance des estatz du pays, et entre autres de ceulx dudict Brabant, comme aussi ont commencé amasser forces pour renger iceulx rebelles; mais ne sçauoient trouver convenir que cecy se feist par la voye et charge desdicts estatz, en tant que seroit contre l'auctorité de S. M., à laquelle seulle appartient le fait des armes et la deffense de ses subjectz par l'assistance d'iceulx. Et néantmoins, affin que cecy se puist tant mieulx accommoder comme il appartient pour le service de Sadicte Majesté et bénéfice du pays, mesdicts seigneurs sont contens d'entrer en communication et conférence avec lesdicts estatz ou leurs députez, pour veoir comment cecy se fera par meilleur ordre, en y gardant l'auctorité de Sadicte Majesté et le repos publicq.

» Fait à Bruxelles, le xxvii^e jour de juillet 1576. » (Archives du royaume.)

ne leur povans satisfaire, non-seulement de la soulde, mais aussy seulement du prest pour vivre qui leur est jà deu, et mengent à discrétion : qui ne faict que désespérer davantaige tous les subjectz.

» Brief, sire, V. M. congnoist qu'il est impossible maintenir toute ceste masse sans argent ny secours, comme avons faict jà le cinquième mois, et que à la fin ne pouvoit succéder aultre chose que ce que voyons et sentons, et, si Dieu miraculeusement ne nous garde, sera pis. Ce que n'est procédé par nostre faulte ny négligence, mais pour les causes jà diverses fois représentées à V. M., sur quoy n'avons eu aucune provision, à nostre grand regret et desplaisir.

» Sire, etc. De Bruxelles, le xxvii^e de juillet 1576. »

« Sire, escripvant cestes, nous sont venues lettres du marquis de Havrech, escriptes à Paris, qui nous mande qu'il arrivera incontinent (1). S'il porte bonnes nouvelles et vrais remèdes, il viendra merveilleusement à poinct, et pourroit nous donner quelque respiration en nos maux; si non, faict à craindre que ce grand espoir que de si longtemps l'on a conceu de sadicte venue ne nous cause plus grande confusion, pour se veoir frustrez de toute leur attente.

» Cest après-disner, lesdicts estatz de Brabant nous sont venuz dire qu'ilz désiroient communiquer avec nous, et nous déclarer leur intention, sur leurdicte requeste, n'estre de le faire, sinon par l'adveu et auctorisation de V. M. Ne pouvons refuser de les ouyr, et regarderons, en tout et partout, d'y garder le droict et auctorité de V. M. »

Minute, aux Archives du royaume.

1673. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite de Bruxelles, le 27 juillet 1576.* Tel est le point où en sont venues les affaires publiques, qu'il écrit enfermé et comme prisonnier dans le palais. En cet instant, on l'informe que le conseil envoie un courrier au Roi; les lettres dont ce courrier est porteur ne

(1) Le marquis leur écrivait de Paris, le 24 juillet :

« Messieurs, Sa Majesté me despescha le vi^e de ce mois; et si j'eusse peu estre accommodé de chevaux, comme j'avoys la volonté de faire toute dilligence, j'eusse peu arriver plus tost par delà... Je panse cejourd'hui avoir audience de Sa Majesté Très-Chrestienne, et achever demain ma charge; pour incontinent m'ancheminer vers vous. » (Archives du royaume.)

lui ayant pas été communiquées, il croit devoir instruire S. M. de choses que peut-être on ne lui dit pas. — Le peuple de Bruxelles, se voyant sous les armes au nombre de près de 8,000 hommes, a commencé de se livrer au désordre (1), malgré toutes les peines que s'est données, pour le contenir, le comte de Mansfelt, en sa qualité de gouverneur de la ville. — Le lundi 25, au matin, 500 arquebusiers se rendirent à la maison de Roda, qui était en ce moment au conseil, s'en firent ouvrir les portes, et la fouillèrent depuis le haut jusqu'en bas, disant qu'il s'y trouvait plus de 400 Espagnols cachés. — Roda, qui en eut aussitôt avis, s'en plaignit au conseil, et demanda, puisque les bourgeois le tenaient pour suspect, qu'on le laissât sortir de la ville. Le conseil ne voulut pas le permettre, et, dans l'après-dînée, l'ammann et le magistrat vinrent se disculper auprès de lui de ce qui était arrivé, l'assurant qu'ils n'en avaient pas été prévenus. Il dissimula et les pria de n'en faire aucune punition, pour éviter tout scandale. — Depuis, ceux qui gardent les remparts envoyèrent dire au comte de Mansfelt que don Julian Romero ne s'y présentât point, et ne l'accompagnât point par les rues, car alors on les arquebuserait tous deux (2). — Le même don Julian étant une après-midi à sa porte, ceux qui allaient à la garde lui dirent toutes sortes de vilaines paroles, l'appelant traître, coquin (3); et lui, qui est prudent et si dévoué au service du Roi, supporta ces outrages (4). Sur le rapport qu'il en fit au conseil le jour de Saint-Jacques (25 juillet), les conseillers qui étaient présents jugèrent qu'il convenait que lui, don Alonso de Vargas et Roda quittassent la ville : don Julian, pour détourner les soldats qui n'étaient pas dans les rangs des mutinés, de se joindre à eux ; don Alonso, pour remplir le même office auprès de la cavalerie, et Roda pour négocier quelque emprunt à Anvers. — Comme ils se disposaient, le jour suivant, à partir, arriva la nouvelle que les Espagnols mutinés avaient pris par assaut la ville d'Alost, et on disait dans le peuple (ce qui était faux) qu'ils avaient massacré tous les bourgeois, sans épargner les femmes ni les enfants. M. de Rassenghien fit prier Roda de dif-

(1) ... *Comenzó á desordenarse.*

(2) ... *Porque los arcabuciarían á ambos.*

(3) ... *Llamándole traydor, vellaco.*

(4) ... *Y él, como cuerdo y tan deseoso del servicio de V. M., disimuló con ello.*

férer son départ, et Viglius, chez qui le conseil s'était assemblé, lui envoya son chapelain, pour qu'il vint y siéger. — Le comte de Mansfelt voulait en personne se charger de les faire sortir de la ville; mais l'amman et les bourgmestres dirent que le peuple s'y opposerait, qu'il valait mieux, par conséquent, qu'ils restassent provisoirement chez Viglius, et ils invitèrent le comte à se rendre à la maison de ville. Plus tard, Mansfelt les conduisit au palais, où on les enferma, sans qu'on leur ait permis jusqu'à ce moment de partir, et sans qu'ils puissent retourner en leur logis, où ils ne seraient pas en sûreté. — Le 26 au matin, un serviteur de Roda, qui passait par la grande rue, allant vers la Madeleine, a été massacré par les bourgeois à coups de couteau et d'arquebuse : son cadavre, après qu'on l'eut entièrement dépouillé de ses vêtements, fut laissé au milieu de la rue. — Deux ou trois fois on entendit crier qu'il fallait tuer les membres du conseil; les cris de *Mort aux Espagnols!* étaient plus fréquents. — Les bourgeois ont forcé à main armée la maison de M. de Berlaymont, et en ont enlevé 150 arquebuses qui s'y trouvaient. Ils ont fait beaucoup d'autres insolences qu'il serait trop long de raconter. — Roda aurait bien d'autres choses à dire au Roi; mais il s'en abstient, parce qu'il n'a pas le chiffre : le secrétaire Balthasar Lopez l'a emporté lundi à Anvers, où il est allé, se sentant malade et ayant peur de ce qui se passait à Bruxelles. — On a su aujourd'hui que le marquis d'Havré est arrivé à Paris; on l'attend demain ou dimanche. Tout le peuple fait entendre que, s'il n'apporte pas les remèdes de la pacification et autres qu'on attend, on en verra de belles (1). — La provision de cent mille écus que le Roi a envoyée est insuffisante de beaucoup. — La venue du nouveau gouverneur est de plus en plus urgente.

Liasse 566.

1674. *Lettre du Roi à don Juan d'Autriche, sans date (août 1576).*

« Je vous ai écrit, l'autre jour, par un courrier que je fis dépêcher par la voie de terre, vous ordonnant de vous abstenir de cela (2), et principalement

(1) *Todo el pueblo grita que, si no trae los remedios de la pacificacion y los demás que esperan, que han de hacer de las suyas.*

(2) N'ayant pas la lettre de don Juan à laquelle celle-ci répond, nous ignorons ce qu'il faut entendre par *celá*.

de votre venue ici, pour le grand inconvénient que ce changement entraînerait avec soi. Quoique je sache que, pour cela et pour toute chose quelconque, il vous suffit de connaître une fois ma volonté, j'ai voulu vous prescrire de nouveau, par la présente, de ne songer en aucune manière, ni pour aucune cause, à venir ici, puisque, quand il conviendra que vous veniez, personne ne sera plus empressé à vous appeler que moi, pour le plaisir que j'aurai de vous voir (1). »

Liasse 570.

1675. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 2 août 1576.* Le Roi aura appris la reddition de Zierikzée, et comment Billy a chassé de Frise le rebelle qui y était entré. — Il le supplie de ne pas se laisser abuser par ceux qui, se fondant sur ces succès, voudraient différer la pacification, dans la pensée qu'on obtiendrait plus d'avantages par l'emploi de la force : car ce serait une grande illusion et ruine (2). Il se souvient de lui avoir écrit, il y a plusieurs années, qu'en transigeant sur tout ce qu'il pouvait prétendre aux Pays-Bas, moyennant la conservation de la religion et de son autorité, en se servant de personnes adroites et qui lui fussent dévouées, et en les secondant, de la cour, avec l'intelligence requise des affaires et avec promptitude, on ferait plus par la voie des négociations et par dextérité qu'avec la force, même quand toutes les troupes d'Espagne et d'Italie y seraient employées, qu'on y consumerait toute la substance de ses royaumes, et qu'on empêcherait le progrès des autres affaires de la monarchie par cette obstination à marcher dans le mauvais chemin pris par ceux qui, à la vérité (et qu'ils le lui pardonnent), n'y ont rien compris, et n'ont su se servir du temps ni des

(1) *Como os lo escribí los otros dias, con que os mandé despachar un correo por tierra, ordenándoos que escusassedes esto, y principalmente vuestra venida acá, por el grande inconveniente que truxera consigo esta mudanza, y aunque entiendo que para esto y para cualquier otra cosa, bastará entender vos una vez mi voluntad, os he querido tornar aquí á encargar que en ninguna manera ni por ninguna causa, no trateis de venir vos, pues quando convenga vuestra venida, nadie tendrá tanto cuydado della y de llamaros como yo, por lo que holgaré de veros.*

(2) *Suplico con toda humildad á V. M. no se dexé engañar de los que quisiessen sobressos successos fundar esperanças para differir la pacificacion, pensando obrar mejor prosiguiendo por la fuerça, pues seria gran engaño y ruyna...*

occasions qu'ils ont eues (1). — Il prie Dieu de bien inspirer le Roi dans la résolution qu'il prendra : il ne saurait là-dessus dire plus qu'il n'a dit déjà, sinon qu'il faut quelquefois céder au temps et se résigner à ce qu'on ne voudrait pas, pour mieux parvenir plus tard à son but (2). — On lui mande la mort de Sonnius (3). C'est encore là un évêché vacant, et il convient que le Roi y nomme dans un bref délai, ainsi qu'aux autres, s'il ne veut s'exposer à de nouveaux embarras avec les états de Brabant et de Flandre. — Il rappelle ce qu'il a écrit précédemment sur l'importance dont il serait que les trois évêques de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc assistassent aux assemblées des états de Brabant, et que ce fussent des personnes adroites et affectionnées au service royal (4). — Dans ses dernières lettres, il a désigné ceux qui lui paraissent les plus propres pour les sièges de Gand et d'Anvers et pour les autres évêchés qui viendraient à vaquer encore dans la province de Malines : la nécessité de pourvoir promptement et bien à ces sièges est plus grande qu'il ne saurait représenter. Le délai qu'on apporte dans la provision de celui de Gand a pour cause des vues particulières, et il est d'un très-grand préjudice au service du Roi (5). — Granvelle envoie une lettre autographe qu'il a reçue de l'évêque de Liège : il espère que ce prélat sera fait cardinal, à la première promotion.

Bibliothèque royale, à Bruxelles : portefeuille n° 9473, fol. 126.

1676. *Lettre du secrétaire Balthasar Lopez à don Diego de Cùñiga, écrite*

(1) *Acuérdome haver escripto à V. M., años ha, que viniendo á concierto, salva la religion y l'auctoridad de V. M., de qualquier cosa que pudiesse pretender en aquellos Estados, empleando personas diestras y que tengan la affection que deven á V. M., y correspondiéndoles de la corte con la intelligentia necessaria de los negocios y con promptitud, mas se haria por negociation y maña que con quantas fuerças pudiesse emplear en ello, aunque todas las de España y de Italia allí fuessen, consumase toda la sustancia de sus reynos y Estados, y se estorbase el progreso de todos sus negocios, con la porfia del mal camino que se ha tomado por los que, á la verdad (y me perdonen) no lo han entendido ny sabídose servir del tiempo ny de la occasion que han tenido.*

(2) *... Sobre lo qual no sabria dezir mas de lo ya dicho, sino que es menester alguna vez ceder al tiempo y doblarse á lo que nõ se querria, para alcançarlo despues mejor...*

(3) Voy. p. 135, note 2.

(4) *... Y que fuessen personas diestras y affectionadas á su servicio...*

(5) *... La dilation de Gante, que anteponen, es con desiño y en gravissimo prejuizio del servicio de V. M. .*